



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**LIVRAISON D'UN TRANSFORMATEUR
ROUTE DE LYON**

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

I – 2022 – 293

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022,

VU l'arrêté I.2022.269 du 18 août 2022 autorisant EDF à occuper le domaine public pour une livraison route de Lyon,

CONSIDÉRANT la demande de modification de la date d'intervention adressée par le pétitionnaire le 05 septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires à une livraison réalisée par EDF, 8 rue Marcel Paul ZI du Renoir 60340 SAINT LEU D'ESSERENT,

ARRÊTE

Article 1^{er}. : L'arrêté susvisé est prorogé.

Article 2. : Afin de permettre le stationnement d'un convoi nécessaire à la livraison, pour le compte de ENEDIS, d'un transformateur dans la centrale électrique, les mesures suivantes sont prescrites, **du lundi 03 octobre 2022 au mercredi 05 octobre 2022** :

Entre le n°3 et le n°13 route de Lyon, sur la piste cyclable et piétonnière :

- La circulation des cyclistes et des piétons est interdite et déviée

Article 3. : Les autres dispositions de l'arrêté I.2022.269 restent inchangées.

Article 4. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au pétitionnaire.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 5. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et EDF, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 13 septembre 2022
Le Maire, Jean-Louis MILLET

